

Sucre

Les conditions d'une réussite de la restructuration, selon les partenaires sociaux

Partenaires sociaux reconnus par la Commission de Bruxelles, les syndicats de l'alimentation et de l'agriculture de l'UE et les fabricants de sucre européens estiment que la réforme communautaire du secteur ne sera une réussite que si les importations sont gérées de façon à ne pas déstabiliser le marché et si le solde du fonds de restructuration est attribué à la profession.

Organisée le 28 octobre à Bruxelles par le Comité européen des fabricants de sucre (CEFS) et la Fédération européenne des syndicats de travailleurs des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme (Effat), une conférence sur « l'emploi dans l'industrie sucrière dans un contexte de restructuration » a été l'occasion de rappeler que la réforme du régime communautaire pour le sucre a abouti à la fermeture de 147 usines depuis 2000 dans l'UE (80 depuis 2006), soit une baisse 59 %, 104 unités restant en fonctionnement en 2008 contre 251 en 2000. Ce qui s'est traduit par la perte de plus de 10 000 emplois directs depuis 2006.

Au total, près de 6 millions de tonnes de quotas de sucre ont été abandonnés en quatre ans.

Gérer de près les importations

Le CEFS et l'Effat ont souligné que cette restructuration ne sera une réussite que si Bruxelles assure une gestion permettant de maintenir l'équilibre du marché communautaire du sucre, en particulier au regard des importations de sucre et de produits sucrés.

Selon les deux organisations, toute concession additionnelle accordée dans le cadre des négociations bilatérales, régionales ou multilatérales, et venant s'ajouter aux efforts déjà réalisés pour la réforme, est susceptible de mettre en danger la durabilité du secteur, d'avoir des répercussions sur la production et donc sur l'emploi.

Que faire du solde du Fonds de restructuration ?

Les partenaires sociaux ont demandé également que soit réexaminée l'affectation du solde non encore utilisé du Fonds de restructuration qui, créé en 2006 et financé par la profession, a été supprimé au 31 janvier 2009.

Environ 600 millions d'euros ne seront pas employés, montant qui, selon eux, devra être octroyé à la profession afin de l'aider à gérer au mieux une situation de restructuration qui se poursuit, et non pas reversé au budget agricole communautaire.

Un avis que ne partage pas Alessandro Albani, de la direction générale de l'agriculture à la Commission européenne. Selon lui, « le fonds de restructuration a été financé par le consommateur et pas par l'industrie du sucre ». Le prix de la betterave a été baissé, donc la marge de l'industrie a augmenté, mais les prix au consommateur sont restés stables pendant deux ans, a-t-il fait valoir.

Ainsi, « le consommateur qui a payé le sucre au prix de référence de 631 euros/tonne pendant deux ans a financé la taxe qui a servi au fonds de restructuration », a estimé M. Albani, ajoutant : « Dire que c'est l'industrie du sucre qui a financé le fonds et que donc cet argent lui appartient, je suis désolé de dire que ce n'est pas exact ». Si on devait le restituer, ce serait plutôt aux consommateurs. Remis dans le budget agricole, ces fonds vont peut-être être utilisés par la Commission pour la crise du lait, a ironisé M. Albani, qui a reconnu que Mariann Fischer Boel, la commissaire à l'agriculture, était très sollicitée par les ministres pour utiliser à diverses fins cette enveloppe de 600 millions d'euros.

(FXS)